



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Annexe 2 au programme du 4^{ème} trimestre 2020

**sous réserve de modification*

Séance du 16 octobre 2020 à 15h

Biens Culturels et patrimoine mondial. L'exemple de l'Afrique

Programme de la Table Ronde

Mots introductifs :

Jean du Bois de Gaudusson, Président de la 3^{ème} section – ASOM

Christine Desouches, Vice-présidente de la 3^{ème} section de l'Académie – ASOM

Intervenants :

Sénateur Jacques Legendre, Membre en 3^{ème} section – ASOM :

Mondialisation, circulation et protection des biens culturels : l'évolution des termes du débat

Matthias Leridon, Président de Tilder, Président du Fonds de dotation Centre Pompidou Accélération et Vice-président de l'ONG « *African Artists for development* », Membre de la 3^{ème} section – ASOM :

Sens et conséquences d'un nouveau paradigme de la circulation des œuvres d'art africaines

Richard Sogan, chargé du projet « Route des Couvents Vodoun/Orisha » auprès de l'Agence Nationale de promotion des Patrimoines et de développement du Tourisme (ANPT) :

Quelles politiques muséales pour les États africains ? L'exemple du Bénin

Caroline Gaultier-Kurhan, Chargée de mission pour les musées et patrimoines africains, Département des affaires européennes et internationales, Direction générale des patrimoines, Ministère français de la culture :

La coopération internationale en matière patrimoniale : acquis et perspectives

*Installation, par Jean du Bois de Gaudusson,
de S.E.M. Robert Dossou en qualité de Membre associé
qui interviendra sur « Le Droit colonial est-il d'actualité ? »*



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Note de présentation

La question de la restitution des biens culturels récemment remise en lumière par les demandes adressées depuis 2016 en ce sens par le Président de la République du Bénin aux autorités françaises, a relancé de façon significative la réflexion sur la problématique de la circulation, de la gestion, de la protection et de la valorisation des biens culturels considérés comme patrimoine de l'humanité. De façon plus générale, elle semble augurer d'un changement notable à la fois dans la perception de ces biens et dans le dialogue entre les nations ;

Participant en effet de la volonté partagée par nombre de responsables et d'acteurs africains de privilégier aujourd'hui une vision endogène à la fois de leur propre devenir fondé sur des ressources dont ils entendent mieux s'assurer de la maîtrise et des enjeux internationaux communs sur lesquels ils se proposent de mieux peser, une telle initiative traduit également l'option qui tend à se généraliser sur le Continent, faisant de la culture un des leviers essentiels des politiques de développement, aussi bien à l'appui d'une identité confortée que dans la lutte contre la pauvreté, comme les retombées économiques et financières du tourisme peuvent en particulier le laisser envisager.

Afin de donner suite à cette démarche, conformément à son discours de Ouagadougou de Décembre 2017, dans lequel il s'est engagé à ce que « d'ici 5 ans, les conditions soient réunies pour que des restitutions temporaires ou définitives du patrimoine africain soient possibles », le Président de la République française a commandé un Rapport sur « La restitution du patrimoine culturel africain : Vers une nouvelle éthique relationnelle » qui jette les bases d'une stratégie profondément renouvelée en la matière, avec dores et déjà des résultats très concrets dans le cadre de la coopération bénino-française, à l'image de l'accord signé le 16 décembre 2029 portant dans l'immédiat programme de travail pour la circulation des biens spoliés pendant la guerre de conquête du royaume d'Abomey.

De même le forum intitulé : « Patrimoines africains : réussir ensemble notre nouvelle coopération culturelle », qui s'est tenu pour la première fois à Paris, le 4 juillet 2019, à l'Institut de France, sous le haut-patronage du Président de la République française et a permis de mettre en valeur la multiplication des actions de coopération en matière de patrimoine, a-t-il constitué un moment fort de la dynamique ainsi suscitée qui a rapidement pris de l'ampleur au Sud, comme au Nord, amenant plusieurs autres Pays, Structures privées et Organisations internationales à rapidement s'en emparer, compte tenu des enjeux qui lui sont attachés.



Académie des Sciences d'Outre-Mer

Témoignent, par exemple, de cette mobilisation diversifiée, la Conférence internationale «Circulation des biens culturels et patrimoine en partage : quelles nouvelles perspectives ? », organisée dès Juin 2018 par l'UNESCO, la Résolution portant « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine » adoptée par l'ONU Décembre 2018, ou encore le Plan d'action régional 2019-2023 sur le retour des biens culturels africains dans leurs pays d'origine », dont s'est dotée tout récemment la CEDEAO.

C'est pourquoi, et sans prétendre épuiser toutes les dimensions d'ordre politique, éthique, juridique et technique afférentes, il a semblé opportun, à cette étape, de donner à l'Académie des Sciences d'Outre-Mer l'occasion de participer à son tour à l'approfondissement, voire à l'enrichissement du débat en cours autour d'un certain nombre des thématiques structurant ce dernier qui appellent, tant au niveau national qu'en matière de coopération internationale une approche renouvelée impliquant, aux côtés des États et des gouvernements, les très nombreux acteurs de la société civile directement parties prenantes de ces mutations.

Ce aussi avec l'ambition, grâce aux ouvertures rendues possibles par l'expertise des participants à cette Table ronde et l'expérience des membres de notre honorable Institution, d'émettre un certain nombre de recommandations tournées vers l'action.